

Intégrer les solutions fondées sur la nature dans les stratégies de lutte contre les changements climatiques

RAPPELANT les engagements pris par les Etats lors de la 21^{ème} Conférence des Parties de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (Paris, 2015) pour lutter contre les changements climatiques ;

SOULIGNANT la reconnaissance accordée, dans l'Accord de Paris, au rôle central que jouent les écosystèmes dans la régulation du climat ;

RAPPELANT que la Convention sur la diversité biologique et la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques reconnaissent l'importance d'intégrer des approches écosystémiques dans les réponses apportées aux changements climatiques, et demandent de les considérer comme partie intégrante des stratégies locales et nationales de lutte contre les changements climatiques ;

RAPPELANT EGALEMENT l'objectif 15 d'Aichi demandant à ce que « d'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et de restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de ses effets, ainsi qu'à la lutte contre la désertification » ;

SALUANT l'intégration des solutions fondées sur la nature au sein du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe adopté en 2015 ;

SALUANT ET ENCOURAGEANT les initiatives déjà existantes, dans de nombreux pays du monde, de solutions « fondées sur la nature » mises en œuvre par les organisations gouvernementales, les autorités locales, les gestionnaires d'espaces naturels ou les citoyens ;

S'ALARMANT cependant que les niveaux des émissions globales de gaz à effet de serre en 2025 et 2030 estimés sur la base des contributions prévues déterminées au niveau national ne sont pas compatibles avec des scénarios au moindre coût prévoyant une hausse de la température de 2 °C ; et

RAPPELANT la résolution 83 adoptée en 2012 au Congrès mondial de la nature à Jeju ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni à Hawai'i, Etats-Unis d'Amérique, pour sa session du 1^{er} au 10 septembre 2016 :

1. DEMANDE aux Etats de

- a. INTEGRER les solutions fondées sur la nature dans les politiques et stratégies nationales d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques ;
- b. INCLURE ces solutions dans leurs contributions prévues déterminées au niveau national (*INDC*) ;
- c. METTRE EN OEUVRE ces solutions à travers des actions de protection d'écosystèmes intacts et en bon état écologique, d'amélioration de la gestion durable d'écosystèmes utilisés par les activités humaines, de restauration des écosystèmes dégradés et de recréation de milieux naturels contribuant à ces objectifs ;
- d. INTEGRER ces solutions dans les politiques et projets de réduction des risques et catastrophes naturels ; et
- e. DEDIER les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de ces solutions, en mobilisant l'ensemble de la finance climatique et en particulier le Fonds vert pour le climat.

2. DEMANDE à l'Union Européenne d'intégrer ces solutions dans sa stratégie d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques

3. DEMANDE aux autorités régionales et locales d'intégrer ces solutions dans leurs politiques et stratégies territoriales d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques et d'aménagement du territoire.

4. DEMANDE aux organisations non gouvernementales de promouvoir et d'accompagner la mise en œuvre de ces solutions et d'initiatives citoyennes dans les pays et territoires.

5. DEMANDE aux entreprises de développer ces solutions dans leurs projets et innovations.